

CONFERENCE NATIONALE DE SANTE
Professeur Emmanuel RUSCH, président

Paris, le 6 septembre 2023

Objet : Saisine de la CNS sur le projet de Stratégie nationale de santé 2023-2027

Monsieur le Président, cher Professeur,

Vous nous avez consulté pour recueillir notre avis sur la saisine de la CNS, notre constat est que sur le fond, il n'a pas d'éléments à ajouter, la volonté et toutes les bonnes intentions susceptibles de favoriser un exercice autonome et entier des acteurs de santé figurent dans le rapport.

Mais notre constat est amer, notre profession n'est jamais citée alors que les pharmaciens sont cités 3 fois, les Infirmières 18 fois, le terme « biologie » ne revient qu'une seule fois. C'est affligeant pour une discipline qui participe à 70% des diagnostics médicaux !

Nous vous suggérons d'apporter des compléments, si cela vous convient, ou notre profession pourrait figurer :

1. P40 : « Libérer du temps médical pour mieux prendre en charge les patients »

Il est mis en avant la possibilité de primo-prescription de certains professionnels de santé (IDE, MK, ..). Le biologiste médical n'est pas cité parmi ces professionnels, mais il pourrait être ajouté à la liste des exemples avec le HIV sans ordo au laboratoire en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2022, ainsi que la perspective du dépistage des IST en laboratoire.

2. P45 : « Réformer les modalités de financement pour porter des objectifs de santé publique, populationnels et de responsabilité territoriale »

Le rapport évoque les bénéfices des mécanismes incitatifs – plus vertueux : tels que la ROSP - tout en pointant les améliorations qu'ils restent à faire en la matière. En biologie médicale, la Rosp n'existe pas et n'a pas été mise en œuvre à proprement parlé. La régulation des dépenses de biologie médicale se cantonne à une maîtrise prix/volumes des dépenses de biologie médicale. La mesure et la régulation des dépenses de biologie restent indexées sur une enveloppe budgétaire mais très peu sur la performance des acteurs ou la réalisation d'objectifs de santé publique. La Cour des Comptes, bien consciente du problème, le souligne dans son rapport « La Sécurité Sociale » d'octobre 2021, insistant sur la nécessité « d'encourager les biologistes médicaux à être acteurs de la maîtrise de la dépense de biologie, de modifier les termes du protocole, de manière à se référer à des actions qui dépendent de leur action effective, comme par exemple le pouvoir de substitution qui leur est accordé par l'article L. 6211-8 du code de la santé publique, mais dont la mise en œuvre

n'est pas facilitée pour l'instant ». Réformer notre mode de rémunération de la biologie médicale à horizon 2033, outre le fait que cela soit préconisé par la Cour des Comptes, paraît un objectif tout à fait en ligne avec les principes mis en avant dans le rapport.

3. P49 : « Développer le numérique pour rendre chacun acteur de sa santé »

Les pharmaciens sont mis en avant « *Les personnes peuvent désormais retrouver et gérer leurs données de santé dans leur profil Mon espace santé, lancé début 2022. Il leur simplifie le quotidien, par exemple pour retrouver une ordonnance perdue, l'envoyer de manière dématérialisée à leur pharmacien ou synchroniser les données de poids de leur balance connectée, si l'application associée a bien été référencée par l'Etat.* »

Il est regrettable que la profession ne soit pas citée alors même que nous avons été parmi les 1^{er} à alimenter, d'abord le DMP, puis Mon Espace Santé et les promoteurs du SIDEPE.

4. P35 : « Renforcer les dispositifs de surveillance, de veille, de vigilance et d'alerte au plus près des pratiques quotidiennes des professionnels de la santé et en associant mieux les citoyens »

Le rapport met en avant que les dispositifs de surveillance reposent sur les professionnels de la santé et affirme que leur renforcement passe par une intégration toujours plus grande dans la pratique quotidienne. Là encore, avec LABOé. Si notre profession est en fer de lance. Dommage que le rapport ne le souligne pas.

La maîtrise épidémiologique des maladies vectorielles à des fins de santé publique permettant de parer les crises sanitaires, requièrent des systèmes d'informations organisés, structurés et agiles. Comme nous le savons, l'organisation de nos outils de travail – nos laboratoires – répondent parfaitement à ce cahier des charges et constitue une exception. Cela est une véritable chance pour notre système de santé, cela devrait être mis en avant dans le rapport.

Voici en quelques points notre avis sur ce rapport, je vous de croire, Monsieur le Président, Cher Professeur, en l'assurance de notre très haute considération.



François Blanchecotte
Président du Syndicat des Biologistes
Tel : 06.08.89.61.02